

# Infos Palestine n°52

28 juillet 2015



## Infos Palestine

BULLETIN DE LA PLATEFORME DES ONG FRANÇAISES POUR LA PALESTINE

La Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, créée en 2005, est un réseau de 40 organisations de solidarité internationale engagées en faveur d'une justice et d'équité entre les peuples palestiniens et israéliens. La Plateforme œuvre en ce sens en soutenant les revendications de ses partenaires palestiniens et israéliens.

N° 52 // 1715 2015

### Orange va arrêter ses activités dans les colonies israéliennes

**Le PDG d'Orange a récemment annoncé qu'il envisageait l'arrêt des activités de l'entreprise dans les colonies israéliennes, déchaînant la colère du gouvernement israélien. L'Etat français, actionnaire minoritaire, a l'obligation de dissuader les entreprises françaises de se livrer à des activités qui contribuent à la colonisation.**

Le PDG du Groupe Orange, Stéphane Richard, a annoncé, le 2 juin 2015, dans une lettre adressée au ministre israélien de l'Économie, son intention de mettre fin au contrat avec l'entreprise de télécommunication israélienne Partner (Orange-Israël), active dans les colonies israéliennes dans le territoire palestinien occupé. Cette société israélienne, opératrice de téléphonie qui dessert les colonies, contribue également à l'entreprise de colonisation. Orange participe ainsi indirectement au maintien et au renforcement des colonies israéliennes, illégales au regard du droit international.

La déclaration de Stéphane Richard intervient après la publication, le 6 mai dernier, du rapport "Les actions dangereuses d'Orange dans le territoire palestinien occupé" par la FIDH, la LDH, le CCFD-Terre Solidaire, l'AFPS, l'association palestinienne Al Haq et la CDT et Sud Solidaires.

Parmi leurs recommandations, les organisations demandaient à Orange de revoir son contrat avec Partner et de déclarer publiquement sa volonté de ne pas contribuer à la violation et au maintien des colonies israéliennes. En cas d'échec, il était suggéré à Orange de mettre un terme à cette relation d'affaires.

Malgré les pressions exercées par le gouvernement israélien sur l'entreprise Orange, cette dernière annonce le 26 juin, la modification du contrat avec la société Partner. Ce amendement permet la signature de ce contrat et/ou son en échange d'une indemnité de plusieurs dizaines de millions d'euros. Cependant, Orange n'a pas publiquement reconnu les risques juridiques liés à sa relation d'affaires avec Partner et l'Etat français a manqué de réaction publique dans cette affaire.

L'Etat n'a pas apporté son soutien à une entreprise dont il est actionnaire minoritaire. Si dans son communiqué du 5 juin, le MAF appelle la position de la France sur les colonies, il ne rappelle pas l'avis aux entreprises publié en juin 2014 invitant au garde les entreprises et les particuliers contre les risques liés aux transactions financières, investissements, achats, approvisionnement et autres activités dans les colonies ou bénéficiant aux colonies. De plus, il a fait l'amalgame entre l'obligation de ne pas prêter aide ou assistance au maintien d'une situation illégale et le boycott citoyen, également orienté par la circulaire Ode - Adut-Alanis - dont de nombreuses associations de la société civile ne cessent de demander l'abrogation.



Les actions dangereuses d'Orange dans le territoire palestinien occupé.

Or, Haute partie contractante aux Conventions de Genève, l'Etat français a le devoir de dissuader les entreprises françaises de se livrer à des activités qui contribuent à la colonisation. En 2014 la France a publié sur le site du ministère des Affaires étrangères un avis informant ses citoyens et ses entreprises des risques liés aux activités économiques et financières dans les colonies israéliennes, leur conseillant de "soigner un avis juridique approprié avant de procéder à ces activités". Mais l'Etat français doit aller plus loin. Il doit dissuader les entreprises françaises de se livrer à ces activités ainsi que l'ont fait d'autres pays exemplaires tels l'Allemagne et les Pays-Bas, et introduire une référence explicite au droit humanitaire international. Il doit aussi faire appliquer cet avis comme il l'a fait récemment en consultant à la société Soligra de se retirer du projet de téléphérique à Jolukim. J.

**POUR EN SAVOIR + :**

Les actions dangereuses d'Orange dans les colonies israéliennes, un rapport de la FIDH, Al Haq, la Ligue des droits de l'Homme, CCFD-Terre Solidaire, AFPS, CDT et Sud Solidaires.

#### Au sommaire

- Orange va arrêter ses activités dans les colonies israéliennes
- 65 ans après la création de l'UNRWA, quel avenir pour les réfugiés palestiniens ?
- Au centre du système militaire israélien en Cisjordanie : la prison
- Gaza, 8 ans de blocus et en attente de reconstruction

• Emplacement : Vous êtes ici : Accueil > S'informer > Infos Palestine >

• Adresse de cet article : <https://plateforme-palestine.org/Infos-Palestine-no52-4325>

